

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0867

objet : **Mandat spécial accordé à monsieur Buna pour une mission à Hô Chi Minh ville (Vietnam)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Service de l'assemblée communautaire

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet Asia Urbs, programme européen de coopération partenariale entre l'agence d'urbanisme de Lyon, la province de Namur (Belgique) et l'institut de planification urbaine de Hô Chi Minh ville, monsieur Gilles Buna, vice-président délégué à l'urbanisme, a été invité à participer à un séminaire intitulé « vers une planification pragmatique des quartiers d'extension de Hô Chi Minh ville » à Hô Chi Minh ville (Vietnam) du 29 au 30 octobre 2002.

L'objectif de ce séminaire est d'envisager les suites de cette coopération avec les responsables politiques vietnamiens et de permettre ainsi les échanges entre les acteurs publics et privés sur les modalités de planification et de réalisation de projets urbains.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Gilles Buna pour une mission à Hô Chi Minh ville (Vietnam) du 29 au 30 octobre 2002.

2° - Les frais engagés pour la mission des élus susmentionnés seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,